Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260413-2026_04_37-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. FAUVEL Marc, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. BOURGES Benoît, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme VIAL Christiane, M. DELAUNAY Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GASTINEL Pauline à M. BOURGES Benoît
Excusé(s) : M. RUEE Maxime

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-04-37 – Liste des dépenses à imputer au compte 623

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 *"Publicité, publication, relations publiques"*, et ce, conformément aux instructions budgétaires et comptables propres à cet article budgétaire.

Vu l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Le Maire propose d'imputer les dépenses citées ci-dessous au compte 623 *"Publicité, publication, relations publiques"* :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles, inaugurations, repas de Conseil, frais liés aux vœux du Maire. Fleurs, bouquets ou autres cadeaux offerts à l'occasion de divers évènements (naissance, mariage, départ en retraite……)
- Les frais d'annonces liés à diverses manifestations,
- Les animations pour la bibliothèque,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et de petites fournitures pour l'organisation de réunions, manifestations, cérémonies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les dépenses citées ci-dessus au compte 623 "Publicité, publication, relations publiques" dans les limites des crédits prévus au budget.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/04/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel